

Communication sur les risques et participation communautaire Recommandations pour la distanciation physique et sociale

Contexte

Des mesures de distanciation physique et sociale sont associées à la limitation des contacts entre les personnes pendant les flambées épidémiques. Lorsqu'elles sont appliquées, ces mesures sont en général renforcées par des mesures de confinement de la population ou d'arrêt des activités dans le cadre de stratégies plus vastes de communication sur les risques et de participation communautaire afin d'enrayer la transmission des flambées épidémiques. Compte tenu de l'évolution de la situation de la COVID-19, l'OMS recommande la pratique de la distanciation physique en préconisant à cet effet divers outils, en l'occurrence des orientations sur l'évaluation des risques lors des rassemblements de masse durant la pandémie de COVID-19.

Définitions

La distanciation physique désigne la distanciation individuelle et se définit comme un acte consistant à maintenir une distance ou un espace de sécurité entre une personne et une autre, en particulier si l'une des deux personnes tousse, éternue ou fait de la fièvre.¹ Parmi les exemples, on peut citer le recours aux salutations sans contact, le maintien d'une distance d'au moins un mètre entre individus, le fait de rester chez soi ou encore la quarantaine individuelle.² La distanciation physique est l'une des mesures les plus efficaces recommandées afin d'éviter toute exposition à la COVID-19 et de ralentir la propagation de cette maladie à l'échelle locale, nationale et mondiale. Cette mesure consiste à limiter les contacts étroits avec les autres personnes qui vivent hors du domicile, dans les espaces privés comme dans les espaces publics. Cela dit, la distanciation physique peut, dans certains milieux comme ceux de la Région africaine, avoir des effets néfastes et contribuer directement et indirectement aux décès liés à la COVID-19. Il est donc important que, tout en pratiquant la distanciation physique, les personnes maintiennent et même accentuent la proximité sociale par des moyens non physiques tels que les plateformes de médias sociaux et les technologies de la communication.²

La distanciation sociale s'entend de la distanciation communautaire et représente un ensemble d'actions ou de mesures prises non seulement pour prévenir la propagation d'une maladie contagieuse par le maintien d'une distance physique entre les personnes, mais aussi pour réduire le nombre de fois où les personnes sont en contact étroit les unes avec les autres.

¹<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/events-as-they-happen-279k>

²Social Science in Humanitarian Action (2020). Compliance with physical distancing measures for COVID-19 and implications for RCCE in Eastern and Southern Africa. www.socialscienceinaction.org

La distanciation sociale consiste généralement à maintenir une certaine distance par rapport aux autres – la distance de sécurité exacte peut varier d’un pays à un autre –, et à éviter ce que l’on appelle des rassemblements de masse.

Parmi les exemples de mesures de distanciation sociale, on peut citer : la fermeture des écoles, des lieux de travail et des lieux de culte ; le placement en quarantaine à l’échelle communautaire ; l’annulation des rassemblements de masse tels que les festivals et événements sportifs ; et, dans certains endroits, l’interdiction d’emprunter les transports publics.² La distanciation sociale ne doit pas être confondue avec la « distance sociale ».

La distance sociale fait référence au niveau d’acceptation que les individus d’un groupe ou d’une classe sociale donnée ont des autres personnes qui n’appartiennent ni au même groupe, ni à la même classe sociale. Ce niveau d’acceptation d’autrui est déterminé par la perception générale que ces individus ont envers les autres groupes. Il est également déterminé par leur degré d’interaction sociale avec des personnes dont les caractéristiques sont différentes de leurs normes sociales. La distance sociale est une mesure axée sur la différence (ou distance) perçue au sein des groupes, par exemple la classe sociale, la race ou l’ethnicité, le genre ou la sexualité. La distance sociale peut être tenue ; ainsi en est-il lorsque des personnes sont réceptives aux autres ou lorsque des groupes de personnes rejettent d’autres groupes. De nombreuses expressions courantes font référence à la distance sociale, telles que *pas de votre catégorie* et *qui se ressemble s’assemble*.^{3,4}

Le terme « distanciation sociale » a, par le passé, été employée de manière négative pour désigner la pratique consistant à maintenir une distance par rapport à des individus d’un milieu socioéconomique différent, ou par rapport à des individus atteints d’un trouble mental ou d’une maladie telle que l’infection à VIH. Il était alors utilisé dans le cadre de la stigmatisation de ces groupes d’individus. De telles connotations négatives devraient être évitées à tout prix.^{2,5,6}

³ Marian B, Pastor-Satorras R, Díaz-Guilera A, Arenas A (2004). Models of social networks based on social distance attachment. *Physical Review*, 70,1-8.

⁴ Helfgott JB, Gunnison E (2008). The influence of social distance on community corrections officer perceptions of offender reentry needs. *Federal Probation*, 72(1):2-12.

⁵ Afe TO, Ogunsemi O (2016). Social distancing attitudes toward the mentally ill and victims of sexual violence among college students in Southwest Nigeria. *Indian Journal of Social Psychiatry*, 32(4):320-324.

⁶ Chan B, Tsai A (2017). Personal contact with HIV-positive persons is associated with reduced HIV-related stigma: Cross-sectional analysis of general population surveys from 26 countries in sub-Saharan Africa. *Journal of the International AIDS Society*, 20(1):21395.

En vue de corriger cette perception, et conformément aux recommandations formulées par l’OMS⁷ et par d’autres sociologues,² nous encourageons l’emploi du terme « distanciation physique », en insistant sur l’essence et la signification de la distanciation individuelle et communautaire telle que celle-ci est définie ci-dessus.

Mesures de distanciation physique et sociale

Les stratégies de communication sur les risques et de participation communautaire (RCCE) au titre de la riposte à la COVID-19 englobent la distanciation physique, dont l’objet est de réduire la transmission de la pandémie. Les pays qui ont imposé la distanciation physique avant et pendant le confinement de la population doivent de toute urgence envisager de maintenir cette mesure lorsque le confinement national aura été levé.⁸ La distanciation physique doit être maintenue après le confinement afin de permettre la suppression durable de la transmission de la COVID-19 tout en permettant la reprise progressive et ciblée de certaines activités de la vie économique et sociale.

La distanciation physique est essentielle pour réduire la transmission de la COVID-19, notamment pendant et après le confinement national de la population. Les interventions ci-après s’avèrent nécessaires pour faire respecter la distanciation physique dans différentes zones et au sein de différents groupes de population :

- fournir des informations aux individus, aux ménages et aux communautés et les éduquer sur les mérites de la distanciation physique dans la prévention de la COVID-19 ;
- demander et obtenir le consentement des individus, des ménages et des communautés dans la mise en œuvre de la distanciation physique afin de gagner la confiance de la communauté et d’établir une responsabilité sociale collective ;
- définir des canaux fiables et recenser des acteurs clés au niveau local pour expliquer le bien-fondé des mesures de distanciation physique qui peuvent être adoptées dans les contextes et situations locaux ;
- écouter les préoccupations des populations, tout comme les problèmes et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des mesures de distanciation physique ;
- travailler avec les responsables locaux, notamment avec les chefs traditionnels et religieux, pour encourager par exemple la célébration d’offices religieux en plein air, le maintien d’une

⁷ Organisation mondiale de la Santé (nd). *Point de presse de l’OMS sur la COVID19*. https://www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/transcripts/who-audio-emergencies-coronavirus-press-conference-full-20mar2020.pdf?sfvrsn=1eafbff_0

⁸ <https://www.who.int/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-mission-briefing-on-covid-19---2-april-2020> - 68

- distance d'un mètre entre les fidèles ou les croyants, et le fait de ne pas partager les ustensiles et les consommables ;
- si une personne fait de la fièvre, toussé et est essoufflée, encouragez cette personne à rester chez elle, à éviter les déplacements inutiles et à se faire ausculter par un médecin ou à se rendre au centre de santé le plus proche ;
 - limiter le nombre de personnes qui assistent aux funérailles et aux mariages ou à tout autre rassemblement à environ 50 personnes ou moins.
 - dissuader les populations de participer à des activités sportives qui attirent des foules importantes, comme les matchs de football ;
 - interdire ou limiter l'ouverture des boîtes de nuit, des restaurants et des bars ; et
 - encourager les réunions et les formations virtuelles et, lorsque cela n'est pas possible, limiter le nombre de participants et organiser des sessions moins longues.

Dans le cas de la levée du confinement national de la population, un assouplissement progressif des mesures de distanciation physique pourrait être adopté sur la base des éléments décrits ci-après.

- Certaines des mesures de distanciation physique telles que l'annulation des rassemblements de masse, la fermeture des écoles, la suspension de services non essentiels, la fermeture des sites de travail, la restriction des déplacements et le confinement à domicile, devraient être basées sur le contexte local et leur impact devrait être basé sur les résultats sanitaires.
- Des mesures d'urgence appropriées devraient être envisagées pour rétablir la mesure de distanciation physique en cas de réapparition de foyers de maladie, en fonction du contexte, des groupes de population, des secteurs ou des régions.
- Les pouvoirs publics devraient décider des mesures à assouplir et de l'ordre de leur application en fonction de l'efficacité de la mesure à limiter la transmission, de sa capacité à être maintenue à moyen terme, ainsi que de ses répercussions négatives et de son effet sur la perturbation du bien-être et des moyens de subsistance des communautés. Par exemple, la fermeture des écoles et les restrictions des rassemblements de masse ont été, dans la plupart des cas, les premières mesures mises en œuvre en raison de la relative facilité de leur application à moyen terme.
- Il conviendrait d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la distanciation physique et des progrès réalisés, d'évaluer l'impact de la distanciation physique et de consigner les expériences de ces mesures préventives dans la lutte contre la COVID-19.